Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEC58_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Bilan 2019-2020 des déclarations d'intention d'aliéner

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

En vertu de la délégation reçue du conseil municipal par délibération n°145-2019 du 10 décembre 2019 qui stipule à l'alinéa n° 15 que Monsieur le maire peut :

« Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions fixées par le Conseil municipal ainsi qu'il suit sous réserve de l'avis des commissions municipales de l'aménagement du territoire (thème : Urbanisme) et de la vie municipale et locale (thème : des Finances). La commission « Aménagement du territoire » sera chargée d'examiner le projet motivant l'exercice du Droit de Préemption Urbain et la commission « Vie municipale et locale » vérifiera les moyens financiers permettant l'exercice du DPU » ;

Considérant que la délibération susvisée prévoit que Monsieur le maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEC58_2020-AU

Il en résulte que Monsieur le maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Monsieur le maire invite le conseil municipal à prendre acte de l'état ci-après établi par le service urbanisme et indique que ce récapitulatif sera présenté annuellement lors de la séance du conseil municipal consacrée à l'approbation du compte administratif et à la présentation des bilans notamment foncier ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'état ci-après établi par le service urbanisme, des DIA 2019-2020 qui ont fait l'objet de décisions de non préemption pour les périodes du 13 mai au 31 décembre 2019 et du 1er janvier au 15 juin 2020.

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER NON PREEMPTEES PAR LA COMMUNE DU 13/05/2019 AU 31/12/2019		
DATE	**N°**	**PARCELLE/ADRESSE**
13/05/2019	IA01826719B0016	4 r du 19 mars 62
14/05/2019	IA01826719B0017	15 r Grandfond AH 109
14/05/2019	IA01826719B0018	6 allée st joseph AL 3 – AL 6
14/05/2019	IA01826719B0019	50 r domaine de la cure AL 168
23/05/2019	IA01826719B0020	18 pl de la tarière AA 2
28/05/2019	IA01826719B0021	21 r du 19 mars 62 AK 57
12/06/2019	IA01826719B0022	2 bis rte de la grange st jean AE 130
14/06/2019	IA01826719B0023	52 rue Victor Hugo ZA 107
1/07/2019	IA01826719B0024	21 b rte de la chapelle AD 101
1/07/2019	IA01826719B0025	34 r du domaine de la cure AL 175
1/07/2019	IA01826719B0026	21 rues des acacias ZD 59- ZD 80
2/07/2019	IA01826719B0027	41 r de l'espingole AA 109

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEC58_2020-AU

15/07/2019	IA018267 19B0028	27 rue des acacias AK 48
10/07/2019	IA01826719B0030	46 av des anciens combattants
15/07/2019	IA01826719B0031	17 r pertuisane AA 227
16/07/2019	IA01826719B0032	2 allée des vignes AI 116
17/07/2019	IA01826719B0033	36 r de la rivelaine AA 86
30/07/2019	IA01826719B0034	6 r de la pertuisane AA 20
1/08/2019	IA01826719B0035	8 r domaine de la cure AL146
11/09/2019	IA01826719B0036	4 allée des myosotis AL 204
11/09/2019	IA01826719B0037	Terrain Chemin du Bodivioux ZR 62
1/10//2019	IA01826719B0038	6 impasse Victor Hugo ZA 206
30/09/2019/	IA01826719B0039	58 r Victor Hugo ZA 104
16/10/2019	IA 018 267 19 B0040	2 RUE DES IRIS 18570 TROUY AI 40
23/10/2019	IA 018 267 19 B0041	1 RTE DE CHATEAUNEUF 18570 TROUY AB 47
12/11/2019	IA 018 267 19 B0042	LE CABARET Rue du grand chemin 18570 TROUY AE 114- 115
24/10/2019	IA 018 267 19 B0043	3 RUE DES JACINTHES 18570 TROUY AI 80
07/11/2019	IA 018 267 19 B0044	27 RUE DES ACACIAS 18570 TROUY AK 48
07/11/2019	IA 018 267 19 B0045	Terrain LA VALLEE DU GROS BUISSON 18570 TROUY ZC 230 -233- 235
03/12/2019	IA 018 267 19 B0046	4 Allée Saint Joseph 18570 TROUY AL 5
28/11/2019	IA 018 267 19 B0047	18 RTE DE LA GRANGE SAINT JEAN 18570 TROUY ZH 32
22/11/2019	IA 018 267 19 B0048	30 RTE DE CHATEAUNEUF 18570 TROUY AB 130

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEC58_2020-AU

04/12/2019	IA 018 267 19 B0049	Terrain 15C allée de la ruette 18570 TROUY ZR 69
02/12/2019	IA 018 267 19 B0050	Terrain Clos des vents 18570 TROUY AL 336 ZN 70
19/12/2019	IA 018 267 19 B0051	212 av st Amand AB 88

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER NON PREEMPTEES PAR LA COMMUNE DU 01/01/2020 AU 15/06/2020

DATE RECEPTION	N°	Parcelle / Adresse
21/01/2020	IA01826720B0001	ZD 60 – ZD 80 2 allée saint jean
20/01/2020	IA01826720B0002	AB 135 (pour partie) 36 rte de Châteauneuf
22/01/2020	IA01826720B0003	AA 131 40 rue de l'espingole
23/01/2020	IA01826720B0004	AD 43 23 rte de la chapelle
05/02/2020	IA01826720B0005	AL 346 ZN 111 La Lognace
06/02/2020	IA01826720B0006	ZR 77 8 allée du petit gaillard
11/02/2020	IA01826720B0007	ZA 104 58 r Victor Hugo
3/03/2020	IA01826720B0008	28 r frères lumière ZB 198
4/03/2020	IA01826720B0009	34 rue du paradis AH 98
5/03/2020	IA01826720B0010	5 allée mirabelles AL 263
10/04/2020	IA01826720B0012	4Ter rte Châteauneuf AB 71
28/04/2020	IA01826720B00013	9 allée du petit pré ZP 52
29/04/2020	IA018216720B0014	Lot allée du petit gaillard ZR 75
14/05/2020	IA01826720B0015	17 allée de la ruette ZR39- ZR 71

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEC58_2020-AU

12/05/2020	IA01826720B0016	220 av de Saint Amand AB 92
4/06/2020	IA01826720B0017	19 route de Châteauneuf AB 31
5/06/2020	IA01826720B0018	34 rue des frères lumière
19/06/2020	IA01826720B0019	Champ du puits ZA 122 Division Parcelle 78 m2
22/06/2020	IA01826720B0020	Allée st joseph AL 285- 286- 287- 288
23/06/2020	IA01826720B0021	8 allée des myosotis AL 202
24/06/2020	IA01826720B0022	SCI LORIKA 5 allée Sainte-Hélène
24/06/2020	IA01826720B0023	39b rue du grand chemin AE 189-191
23/06/2020	IA01826720B0024	10 av du Cabaret AH 146
24/06/2020	IA01826720B0025	SCI LORIKA 5 allée Sainte-Hélène

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER
AGGLOMERATION BOURGES PLUS

DATE RECEPTION	N°	Parcelle / Adresse
10/04/2020	IA01826720B0011	ZK 11 2 Route de Plaimpied

DECLARATIONS DE PRIORITE

DATE	N°	Parcelle/Adresse
NEANT		

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER FONDS DE COMMERCE

DATE	N°	Parcelle/Adresse
NEANT		

Le maire

Franck BRETEAU

N° DEC58_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL59_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délégations du conseil municipal au maire suite à des modifications concertées avec la Préfecture du Cher

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire notamment sur les limites ou conditions à fixer par l'assemblée délibérante dans le cadre de plusieurs délégations.

Le conseil municipal délibère :

- **DÉCIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire les délégations suivantes ci-après énumérées ;

- **DIT** que, conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation. La présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat. Cette délibération est à tout moment révocable. Les décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notifications et transmissions légales et réglementaires.

N° DEL59_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL59_2020-DE

- **PRÉCISE** que les décisions relatives aux domaines ayant fait l'objet de la délégation seront prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal (article L. 2122-23 du CGCT) ;

1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2- De fixer, dans la limite de plus ou moins 50 % des tarifs en vigueur au moment de la prise de décision, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3- De procéder, dans la limite des prévisions budgétaires dûment votées par le conseil municipal et en conséquence inscrites aux budgets primitif ou supplémentaire et/ou dans une décision modificative de l'année N, soit de l'exercice budgétaire en cours, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant ;

5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;

12- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL59_2020-DE

15- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
   - En toutes matières,
   - Devant toutes les juridictions administratives, civiles, pénales, prud'homales et toutes les juridictions ordinales,
   - Pour toutes procédures en 1ère instance, en appel, en cassation, en conciliation et toutes procédures d'urgence notamment en référé,
   - Et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

16- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites fixées par le conseil municipal : **dans la limite de 10 000 € par sinistre et dans le respect des procédures de constat, de responsabilité et de capacités budgétaires** ;

17- De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311- 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 150 000 € par année civile ;

20- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

21- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 € ;

22- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes pour des projets d'investissement et de fonctionnement présentés par les Commissions municipales, approuvés par le Bureau municipal et dont le montant total est inférieur à 50 000 € HT ;

23- De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans les conditions suivantes :
   - sous réserve de l'avis de la Commission municipale des finances qui vérifiera les moyens financiers permettant les travaux liés aux autorisations d'urbanisme susvisées dans la limite d'un montant de 20 000 € ;
   - sous réserve de ne pas compromettre la continuité du service public et la sécurité des personnes ;
   - sous réserve de l'avis du service de l'adjoint à l'urbanisme chargé d'examiner les projets.
   - Cette délégation est également consentie à Monsieur le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire et dans les conditions susvisées.

24- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL60_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Droit à la formation des élus locaux

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux ;

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus ;

Toutefois monsieur le maire précise que le Budget primité 2020 de la Commune a prévu une enveloppe de 1000 € soit environ 1 % des indemnisés dans la mesure ou l'exercice budgétaire 2020 en cours ne portera que sur les mois à venir ;

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL60_2020-DE

Ce congé est renouvelable en cas de réélection ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, délibère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'enveloppe budgétaire prévue dans le cadre du budget primité 2020 à hauteur de 1 000 € pour la période de juillet à décembre 2020 ;

- **ADOPTE** le principe d'allouer à compter du budget primitif 2021 dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus ;

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
  - Agrément des organismes de formations ;
  - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
  - Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
  - Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

- **DÉCIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL61_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la collectivité nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant, que les agents à temps complet effectuant des heures au-delà de leur temps de travail, doivent pouvoir être récompensé dans des conditions similaires aux agents à temps complet effectuant des heures supplémentaires ;

Considérant le faible volume annuel effectué par l'ensemble des agents nommés sure des emplois permanents à temps non complet ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL61_2020-DE

Considérant l'engagement des agents qui se portent toujours volontaire et ce de manière impromptue ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de majorer les heures complémentaires de ses agents à temps non complet, de catégorie C et ce dans les limites fixées par le décret à l'article 5 ;

Le taux de majoration de ces heures se décompose ainsi :

1. De 10 % (1.10) pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du 10ème des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet ;

2. De 25% (1.25) pour les heures suivantes.

Les heures complémentaires, se trouvant en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail, sont effectuées à la demande du responsable de service en collaboration avec le service ressources humaines.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place de cette majoration telle que susvisée à compter **du 1er août 2020 ;**

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2020, chapitre 12.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL62_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte de gestion du bâtiment commercial

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir :
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des reste à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL62_2020-DE

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2019 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL63_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte de gestion des Résidences Séniors-Accès Acacias

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir :
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des reste à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL63_2020-DE

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2019 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL64_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte de gestion de la Commune

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir :
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des reste à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL64_2020-DE

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2019 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL65_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte de gestion du Bar-Café-Tabac-Presse

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir :
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des reste à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL65_2020-DE

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2019 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL66_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte Administratif Bâtiment commercial

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion.
- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL66_2020-DE

Vu le Compte Administratif 2019 de l'entité « bâtiment commercial », examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2018		**9 712.96**	**17 120.90**		17 120.90	9 712.96
Opération de l'exercice 2019	12 621.53	27 084.57	17 753.84	17 120.90	30 375.37	44 205.47
TOTAUX	**12 621.53**	**36 797.53**	**34 874.74**	**17 120.90**	**47 496.27**	**53 918.43**
Résultats de clôture		24 176.00	17 753.84			9 712.96
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		**24 176.00**	**17 753.84**			**6 422.16**

Hors de la présence de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2019 « Bâtiment commercial » ainsi présenté.

Le maire
Franck BRETEAU

N° DEL66_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL67_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte Administratif Résidences Séniors-accès Acacias

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion.
- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL67_2020-DE

Vu le Compte Administratif 2019 de l'entité « Résidences Séniors-Accès des Acacias », examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2018		**0.00**		**9 651.16**	0.00	9 651.16
Opération de l'exercice 2019	417 296.46	417 296.47	369 321.52	473 911.45	786 617.98	891 207.92
TOTAUX	**417 296.46**	**417 296.47**	**369 321.52**	**483 562.61**	**786 617.98**	**900 859.08**
Résultats de clôture		0.01		114 241.09		114 241.10
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		**0.01**		**114 241.09**		**114 241.10**

Hors de la présence de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2019 « Résidences Séniors-Accès des Acacias » ainsi présenté.

Le maire

Franck BRETEAU

N° DEL67_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL68_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte Administratif de la Commune

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 25

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion ;
- la séance délibérant sur l'approbation du compte administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point

Considérant que le conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL68_2020-DE

Vu le Compte Administratif 2019 de l'entité principale de la Commune, examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2018		**373 714.28**	**285 756.70**		285 756.70	373 714.28
Opération de l'exercice 2019	2 558 686.68	3 073 357.32	885 461.89	879 966.15	3 444 148.57	3 953 323.47
TOTAUX	**2 558 686.68**	**3 447 071.60**	**1 171 218.59**	**879 966.15**	**3 729 905.27**	**4 327 037.75**
Résultats de clôture		888 384.92	291 252.44			597 132.48
Reste à réaliser			199 324.00	65 630.00	199 324.00	65 630.00
TOTAUX CUMULES			**490 576.44**	**65 630.00**	**199 324.00**	**662 762.48**
RESULTATS DEFINITIFS		**888 384.92**	**424 946.44**			**463 438.48**

Hors de la présence de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2019 « Commune» ainsi présenté.

Le maire
Franck BRETEAU

N° DEL68_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL69_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation Compte Administratif du Bar-café-tabac-presse

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 25

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN et Franck BRETEAU.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion.
- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL69_2020-DE

Vu le Compte Administratif 2019 de l'entité « Bar-Café-Tabac-Presse », examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2018		**0.00**		**0.00**	0.00	0.00
Opération de l'exercice 2019	2 634.31	8 786.33	370 599.04	278 608.26	373 233.35	287 394.59
TOTAUX	**2 634.31**	**8 786.33**	**370 599.04**	**278 608.26**	**373 233.35**	**287 394.59**
Résultats de clôture		0.00	91 990.78	0.00	85 838.76	0.00
Reste à réaliser			0.00	87 863.00	0.00	87 863.00
TOTAUX CUMULES			**91 990.78**	**87 863.00**	**85 838.76**	**87 863.00**
RESULTATS DEFINITIFS		**6 152.02**	**4 127.78**			**2 024.24**

Hors de la présence de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2019 « Bar-Café-Tabac-Presse » ainsi présenté.

Le maire
Franck BRETEAU

N° DEL69_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL70_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Rapport relatif à l'obligation d'emploi des personnes en situation d'handicap pour l'année 2019 écoulée

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir :
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

I. Rappel du principe de la contribution pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées

Pour mémoire, la commune doit, au regard des conditions imposées par la loi, respecter l'obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation d'handicap par rapport à son effectif total, faute de quoi, elle est redevable d'une contribution au Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Pour mémoire et hormis la prise en compte du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la loi permet d'inclure dans le calcul de la contribution, sous condition de plafonnement, certaines dépenses concédées avec des entreprises favorisant le travail impliquant des personnes en situation d'handicap.

II. Contribution 2020 de notre Collectivité calculée au titre de l'exercice 2019 écoulé :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi à déclarer cette année sont ceux rémunérés au 1er janvier 2019.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL70_2020-DE

La répartition est la suivante :

- Personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) et par Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) instance de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cher (MDPH) = **4 agents** (répartis sur les diverses catégories de la Fonction Publique Territoriale)
- Agents bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité = **Néant**
- Agents victimes d'un accident du travail, titulaires d'une rente du régime général de Sécurité Sociale ou autre régime = **Néant**
- Agents reclassés pour inaptitude physique = **Néant**
- Titulaires d'une pension militaire d'invalidité = **Néant**

La commune de Trouy dispose donc de **quatre bénéficiaires connus** de l'obligation d'emploi.

Les unités manquantes correspondent au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi manquant au sein de l'effectif total par rapport au nombre légal de bénéficiaires qui devraient être effectivement rémunérés.

Dans ce présent cas, pour un effectif total de 46 agents rémunérés au 1er janvier 2019, la commune de Trouy doit comptabiliser 2 bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour atteindre les 6%.

Le taux d'emploi réel est de 8.70% pour un taux d'emploi légal de 9,03 %.

Les unités déductibles : le nombre initial d'unités manquantes peut être diminué d'un nombre d'unités déductibles, déterminé par le montant des dépenses prévues et caractérisées par le code du travail.

Il s'agit notamment :

- Des dépenses liées à l'insertion professionnelle, à l'accueil ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées = **Néant en 2019**
- Des dépenses affectées à l'aménagement des postes de travail = **Néant en 2019**
- De la sous-traitance : les employeurs publics peuvent partiellement s'acquitter de l'obligation d'emploi en passant des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées : externalisation de travaux d'entretien divers de terrains aménagés, contracté auprès des Ateliers du Relais pour **2 669.50 €**

Ce qui nous amène par conséquent à un montant de dépenses déductibles, s'élevant pour un montant de **2 669.50 €**. Dès lors, le nombre d'unités déductibles à retrancher du nombre d'unités manquantes correspond alors au rapport effectué entre le montant visé ci-dessus et le montant du traitement brut annuel minimum d'un agent à temps complet de la fonction publique au 31/12/2019, à savoir, 17 375.78 € ; ce qui amène à **0,15 unités déductibles.** Ce nombre d'unité déductible est plafonné à la moitié du nombre légal de bénéficiaires, devant effectivement être rémunéré par l'employeur ; ce qui révise le nombre d'unité manquante à **0.00**

En conséquence, la commune de TROUY n'est redevable d'aucune contribution au Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL70_2020-DE

III. Tableaux de comparaison des déclarations 2012 à 2019 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	44	43	40	42	42	43	46
Nb bénéficiaires 6%	2	2	2	2	2	2	2
Bénéficiaires à l'obligation d'emploi							
Travailleurs hand.	1	1	1	2	2	4	4
Unités déductibles							
Achats déductibles	82 634,32	87 657,58	416,90	577,37	5 739,44	2 303,50	2 669,50
Nb unités déductibles	4,92	5,12	0,02	0,03	0,33	0,13	0,15
Unités manquantes	0,00	0,00	0,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Contribution définitive	0,00	0,00	3 767,12	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent rapport est ainsi porté à la connaissance du conseil municipal en vue de son adoption.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL71_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Rapport sur l'obligation du droit à la formation des élus pour l'année 2019

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les articles L. 2123-12 et L. 2123-14 créés par la Loi n° 2002-276 du 27/02/2002 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise l'existence d'un droit à la formation des élus et de l'obligation annuelle, de présenter au compte administratif, un tableau récapitulant les actions de formation financées par la commune, donnant lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Les dispositions applicables prévoient une indemnisation des pertes de revenu éventuellement subies par les élus du fait de l'exercice de leur droit à la formation, dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure.

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport relatif au droit à la formation des élus pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL71_2020-DE

Après en avoir pris acte, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** ce rapport.

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019
(article L.2123-12 et L.2123-14-1 du CGCT)

Elus bénéficiaires	Actions de formation financées par la commune
	NEANT

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL72_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Vote des taux d'imposition 2020

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de Finances 2020 entérinant définitivement la réforme structurelle de suppression de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale ;

Tenant compte que cette réforme se manifestera par la cessation des perceptions de taxe d'habitation par les Collectivités Locales effective au 01/01/2021, remplacé alors par un transfert de la part départementale de TFPB avec application d'un coefficient correcteur, destiné à gommer une compensation à l'euro près des communes surcompensées ou sous compensées

Tenant compte que l'exercice 2020 constitue par conséquent une période transitoire, pendant laquelle les Collectivités Locales vont continuer de percevoir leur produit de taxe habitation au même titre que les précédentes années, mais sans aucun pouvoir de vote sur le taux correspondant ;

Vu que les conditions assorties au vote de taux et valorisations de bases restent inchangées en ce qui concerne les taxes foncières bâties et non bâties ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL72_2020-DE

Etant donné, dans ces conditions transitoires, la notification définitive par les services de la DGFiP, de l'état n° 1259 retraçant l'ensemble des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices au titre de l'année 2020 ;

Vu l'avis favorable des commissions Finances pour proposer la reconduction à l'identique des taux de 2019 et en conséquence de ne pratiquer aucune augmentation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire à l'identique les taux de 2019 et en conséquence de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux N-1 2019	**Taux N 2020**	**Bases N 2020**	**Produit N 2020**
Foncier Bâti	26.64	26.64	2 658 000	708 091
Foncier non bâti	59.96	59.96	117 800	70 633
TOTAL				**778 724**

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL73_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Affectation du résultat 2019 du budget « Bâtiment Commercial »

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en comptabilité M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le conseil municipal délibère et à la majorité :

- **AFFECTE**, avant adoption du compte administratif 2019 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial », le résultat 2019 comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL73_2020-DE

POUR MÉMOIRE	
DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	17 120.90
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	9 712.96
VIREMENT à la section d'investissement	17 761.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.19)	
EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.19	24 176.00
DEFICIT d'investissement au 31.12.19	17 753.84
Solde disponible affecté comme suit :	
AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	17 753.84
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	6 422.16

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL74_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Affectation du résultat 2019 du budget « Bar-café-tabac-presse »

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en comptabilité M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le conseil municipal délibère et à la majorité :

- **AFFECTE**, avant adoption du compte administratif 2019 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presse», le résultat 2019 comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL74_2020-DE

POUR MÉMOIRE	
DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	0.00
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	0.00
VIREMENT à la section d'investissement	4 380.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.19)	
EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.19	6 152.02
DEFICIT d'investissement au 31.12.19	91 990.78
EXCEDENT des reports de crédits engagés en 2019 sur 2020	87 863.00
Solde disponible affecté comme suit :	
AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	4 127.78
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	2 024.24

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL75_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Affectation du résultat 2019 du budget « Résidences Seniors »

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le conseil municipal délibère et à la majorité :

- **AFFECTE**, avant adoption du compte administratif 2019 de l'entité annexe « Résidences Séniors », le résultat 2019 comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL75_2020-DE

POUR MÉMOIRE

EXCEDENT d'investissement antérieur reporté	9 651.16
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	0.00
VIREMENT à la section d'investissement	NÉANT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.19)

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.19	0.01
EXCEDENT d'investissement au 31.12.19	114 241.09

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	NÉANT
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	0.01

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL76_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Affectation du résultat 2019 du budget principal de la Commune

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir :
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le conseil municipal délibère et à la majorité :

- **AFFECTE,** avant adoption du compte administratif 2019 de l'entité principal de la Commune, le résultat 2019 comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL76_2020-DE

POUR MÉMOIRE	
DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	285 756.70
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	373 714.28
VIREMENT à la section d'investissement	609 818.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.19)	
EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.19	888 384.92
DEFICIT d'investissement au 31.12.19	291 252.44
DEFICIT des reports de crédits engagés en 2019 sur 2020	133 694.00
Solde disponible affecté comme suit :	
AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068)	
en section d'investissement après comptabilisation des restes à réaliser	424 946.44
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	463 438.48

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL77_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
État des subventions accordées au titre de 2020

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que l'octroi d'une subvention par la ville contribue au soutien de la vie associative et ce, dans l'objectif d'encourager la diversité des loisirs et des activités sportives sur la commune en direction de ses habitants ;

Vu le dossier de demande de subvention adressé tous les ans aux associations locales afin qu'elles présentent leurs besoins de financements dûment motivés par l'intérêt local ;

Considérant que les dossiers de demande de subvention déposés par les associations locales ont été examinés par les commissions municipales des services à la population (vie associative et sports) lesquelles ont établi des propositions d'attribution de subventions ;

Considérant que l'attribution de subventions est subordonnée à la demande sur projet et à un certain nombre de critères tels que l'activité de l'association, son nombre d'adhérents, sa date de formation, ses bilans financiers, son programme de manifestations et d'actions organisées sur le territoire de la Commune et ce, en direction de la population trucidienne ;

Vu les subventions aux associations extérieures, proposées la commission vie associative, en lien avec l'activité de la ville de Trouy et aux services rendus à la population ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL77_2020-DE

Vu la proposition du montant des subventions à inscrire à l'article 6574 du BP 2020 qui s'élève à un montant total de **17 619 €,** lequel comprend les subventions déjà approuvées par le Conseil municipal ;

Considérant que les subventions seront versées en totalité au **30/07/2020** sous réserve de la réalisation de certains projets, sauf les associations pour lesquelles, le versement d'une avance préalable aura été nécessaire en vue de soutenir leur santé financière, conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, regroupant l'ensemble des dispositions applicables par les Collectivités Territoriales, en vue de concrétiser les mesures de soutien décrétées par le gouvernement dans le cadre du plan d'urgence sanitaire pour faire face à la pandémie du Covid-19 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état des subventions 2020 telles que ci-après proposées ;
- **DIT** que ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du BP 2020.

ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES - FESTIVITÉS/LOISIRS	
GPE	100
MUSIC MASTER (*)	500
ATELIER DES COULEURS (*)	250
COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE	200
TOTAL 1	**1 050**
ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES SPORTIVES	
E.S. TROUY	6 000 (dont 5 000 € versés à titre d'avances)
E.S. TROUY PETANQUE	400
E.S. TROUY VETERANS	300
JUDO	250
TROUY TENNIS CLUB	150
AÏKIDO	150
TOTAL 2	**7 250**
ÉCOLES TRUCIDIENNES	
MATERNELLE L'ENVOL	1 420
MATERNELLE GRAINE D'ARTISTES	1 249 *171 € étant exceptionnellement votés en complément à l'article 6232 du chapitre 011 pour honorer un règlement déjà intervenu sur ce compte*
ELEMENTAIRE NORD	1 300
ELEMENTAIRE BOURG	1 300
TOTAL 3	**5 269**
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
BIBLIOTHEQUE DU CHER	150
FACILAVIE	100
AFM TELETHON	500
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	100
REZAYNERGIE (*)	150
SBPA	200
TOTAL 4	**1 200**
TOTAL 1+2+3+4	**14 569**

➢ **(*) subventions dans le cadre du dispositif 2S2C**

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL77_2020-DE

POUR MEMOIRE SUBVENTIONS DEJA VOTEES	
ACCES AU DROIT	50
LA PREVENTION ROUTIERE	200
BOA DU DESERT – RALLYE EUROP'RAID 2020	150
TOTAL 5	**400**
RESERVE ASSOCIATIONS CULTURELLES	**1 450**
RESERVE ASSOCIATIONS SPORTIVES	**1 000**
TOTAL GENERAL (comte 6574)	**17 619**

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL78_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Renouvellement d'adhésion à « Tourisme et Territoires du Cher » « Ad2t »

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 06/11/2018, ayant portée adhésion de la ville de Trouy à L'Agence « Tourisme Territoires du Cher » (Ad2t) sise à Bourges, en vue de contribuer au développement touristique ;

Vu la délibération du 02/04/2020, ayant porté renouvellement de cette adhésion au titre de l'exercice 2019 ;

Vu le barème des cotisations 2020 adressé à notre collectivité, s'agissant de 0.01 €/habitant pour les villes ;

Considérant que la ville de Trouy compte 4 000 habitants (en arrondis), la cotisation 2020 s'élève par conséquent à 40 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL78_2020-DE

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement d'adhésion de la ville de Trouy à l'organisme « Tourisme Territoires du Cher » dit également **« Ad2t »** ; laquelle donnera lieu au paiement d'une cotisation obligatoire au titre de 2020 d'un montant de 40 € ;

- **CONFIRME** que la dépense émanant de ce renouvellement d'adhésion sera imputée à l'article budgétaire 65541 du chapitre 65 du Budget principal de la commune 2020, dûment crédité à cet effet.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL79_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
SDE 18 : Approbation des cotisations 2020

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir :
Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Entendu l'exposé de monsieur le maire, Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les contributions 2020 énumérées dans le tableau récapitulatif ci-après, lesquelles seront imputées sur le budget communal primitif 2020, section de fonctionnement, article 65541.

Le maire
Franck BRETEAU

N° DEL79_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL79_2020-DE

APPLICATION POUR LA VILLE DE TROUY

Inventaire valable pour la commune au 1er janvier 2020 :
Population totale : 4 075 habitants (pop. Insee connue depuis le 01/01/2019)
Une borne de recharge pour véhicule électrique en service
905 lanternes réparties en 874 simples, 14 doubles et 17 supports à LED

Intitulé contribution	Application pour Trouy	Prix unitaire	**Montant**	Appel à versement
Compétences obligatoires « électricité – gaz »	Oui	1 € / habitant par an	**4 075 €**	AVRIL 2020
Compétence optionnelle « éclairage public »	Oui	2 € / habitant par an	**8 150 €**	AVRIL 2020
Maintenance éclairage public	Oui 874 lanternes simples 14 lanternes doubles 0 lanternes triples et + 17 éclairages à LED	Forfait 20.00 € / simple lanterne Forfait 18 € / double lanterne Forfait 16 € / triple lanternes Forfait 5 € / bloc LED	**17 817 €**	SEPTEMBRE 2020
Numérisation DU Cadastre et SIG	Oui selon forfait complet	0.50 € /habitant par an	**2 037.50 €**	AVRIL 2020
Contribution au titre des infrastructures de recharge des véhicules électriques	Oui, sur la base d'une borne	Forfait annuel de 450 € par borne, au prorata du temps de mise en service	**450 €**	AVRIL 2020
Diagnostic éclairage public	Oui	En fonction des demandes de travaux de la Ville	**50 %**	
Compétence optionnelle « éclairage public allégé »	Non			
Maîtrise énergie Conseil en énergie partagé Etude thermographique	Non			

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL80_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
CAUE : Approbation des cotisations 2020

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire fait part à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de l'état des cotisations 2020 présenté par le CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Cher pour un montant de **320 €.**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cotisation 2020 telle que susvisée, laquelle sera imputée sur le budget communal primitif 2020, section de fonctionnement, article 6281.

Le maire

Franck BRETEAU

N° DEL80_2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL81_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Participation financière de la Ville au FSL (Fonds Solidarité Logement) au titre de 2020

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que le Fonds de Solidarité pour le logement et pour l'eau a été initialement mis en place par le préfet dans le cadre du plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.P.D.), auquel les communes ont été associées dès 2002 ;

Considérant que dans le cadre des lois de décentralisation, ce fonds a été en 2004 transféré au conseil Départemental ;

Considérant que ce fonds regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone ;

Considérant que la ville de TROUY participe depuis 2002 à ce fonds ;

Monsieur le maire propose donc de reconduire par ailleurs ce partenariat en fixant le Fonds de solidarité au logement, l'eau et téléphone à 2 000 € au titre de l'exercice 2020;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL81_2020-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle contribution financière 2020 pour un montant total de 2 000 € au Fonds de solidarité pour le logement l'eau et téléphone ; lesquelles seront versées auprès du conseil Départemental ;

- **PRÉCISE** que cette contribution financière a été inscrite dans le cadre du Budget Primitif 2020 à l'article 6718 du chapitre 67.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL82_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Acquisitions inférieures au seuil des 500 € HT

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Budget primitif 2020, notamment en section d'investissement, article 218, s'agissant des acquisitions de matériel et de mobilier ;

Considérant que certaines acquisitions seront inférieures au prix unitaire HT de 500 € ;

Monsieur le maire propose de maintenir ces prévisions de dépenses en section d'investissement dès lors que leur durée d'amortissement ou de vie et leur inscription à l'inventaire communal le justifient, la liste des biens meubles concernés au titre de l'exercice 2020, correspondant à celle des catégories suivantes :

- Mobilier et matériel scolaire,
- Mobilier et matériel bureautique,
- Mobilier et matériel technique.

En cas de besoin, cette délibération pourra être complétée par délibération expresse.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL82_2020-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire ;
- **AUTORISE** en conséquence l'imputation de certaines dépenses d'acquisitions, inférieures à 500 € HT, en section d'investissement dans les conditions susvisées.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL83_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements & AP/CP n°01-2019 portant travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 19/11/2019, adoptée dans le cadre du budget supplémentaire 2019 et ayant porté instauration de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°01-2019 pour des travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie sur la Ville ;

Considérant les actualisations rendues nécessaires après résultats des consultations effectuées dans le cadre des MAPA 02-2020 et 03-2020 pour maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement, telles que stipulé au travers des délibérations respectives adoptées par le conseil municipal du 23/06/2020 ;

Vu le budget primitif 2020 adopté lors de cette même séance prévoyant les crédits nécessaires au titre de ce même exercice ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 19/11/2019 et à la remplacer par la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL83_2020-DE

- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures non passées en 2019, puis celles à prévoir au titre de la répartition pluriannuelle dûment identifiés pour les exercices 2020 à 2026 dans le cadre de l'échéancier détaillé ci-après ;

- **APPROUVE** les crédits inscrits au budget primitif 2020 de la commune, dans le cadre de l'opération 48 – « voirie et environnement » ;

Opération N°01-2019 « TRAVAUX PORTANT AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET VOIRIE »									
Autorisation de programme pluriannuelle =									966 007
Crédits de paiement	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**TOTAL**
Frais publication MAPA	-	2 500	-	-	-	-	-	-	2 500
Maîtrise d'œuvre	-	13 186	8 079	2 844	6 973	-	-	-	31 082
Travaux d'aménagement	-	294 320	218 582	121 544	297 980	-	-	-	932 425
Total CREDITS	**-**	**310 005**	**226 661**	**124 388**	**304 953**	**-**	**-**	**-**	**966 007**
Ressources envisagées	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**TOTAL**
SUBVENTION DETR	-	28 680	47 800	19 120	-	-	-	-	95 600
FCTVA	-	-	51 104	37 365	20 505	50 271	-	-	159 246
EMPRUNT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	-	281 325	127 757	67 903	284 447	- 50 271	-	-	711 160
TOTAL RESSOURCES	**-**	**310 005**	**226 661**	**124 388**	**304 953**	**-**	**-**	**-**	**966 007**

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL84_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Participation au RASED pour l'année scolaire 2018/2019

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire expose que depuis plusieurs années, la commune de TROUY participe au fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés).

Les RASED ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes.

La participation est fixée en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de la commune concernée ; à savoir 393 enfants concernés dans notre commune au titre de l'année scolaire 2018/2019 ;

Vu la convention qui lie les communes dans le cadre de la mise en place du **R**éseau d'**A**ide **S**pécialisée aux **E**nfants en **D**ifficultés, dont la ville de TROUY, fait partie intégrante ;

Considérant que le bilan financier de l'année scolaire 2018/2019 adopté fait apparaître un bilan positif de 2 101.21 € ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL84_2020-DE

Vu la proposition de maintenir à l'identique le montant de la participation par élève qui s'élève à 1.50 € ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la participation suivante pour la ville de Trouy, qui s'évalue donc à :

1,50 € x 393 enfants concernés = 589.50 €

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la participation au RASED pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- **CONFIRME** que la dépense émanant de cette participation, sera imputée à l'article budgétaire 6288 du chapitre 011 du budget principal de la commune 2020, dûment crédité à cet effet.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL85_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Constitution et composition la commission communale des impôts directs (CCID)

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales, il y a lieu de renouveler ladite commission ;

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL85_2020-DE

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Après avoir pris connaissance de la présentation relative à la CCID et de liste proposée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à un vote public à main levée afin de dresser et d'approuver la liste des contribuables de 32 noms, proposée par Monsieur le maire, laquelle sera communiquée à Monsieur le directeur départemental des finances publiques du Cher pour permettre la désignation des commissaires appelés à siéger au sein de la CCID.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL85_2020-DE

MAIRIE de TROUY (Cher)

CCID : LISTE DES CONTRIBUABLES

Commissaires titulaires	commisaires suppléants	Nombre en double
Marc BELLENGER	Jean-Paul CLAVIER	Cyril LORNAGE
Roland GOGUERY	Jean DONADIEU	Béatrice GOZARD
David NEDELEC	Josette GUEMARD	Jean-Marie FERRARE
Anthony FOUCHARD	Stéphane PAPIN	Jocelyne FROT
Maryline HOAREAU	Jean-Louis CHANTEFORT	Alexandre TANNEUR
Agnès DEWILDE	Françoise PAJAK	Honorine PICARD
Monique PINON	Chrsitine CIBOT	Sylvie PEREIRA
Bernard DEBOURGES	Jean-françois DUSSOT	Stéphanie DEDION
		Bernard BOURDU
		Jean-Luc CHEVALIER
		Jean-Pierre BESSET
		Hervé RATERO
		Michel DURAND
		Patrick AUGER
		Nicolas HERAUDET
		Christine GEFFARD

L'ordre proposé est une valeur indicative considérant que c'est le directeur départemental qui désignera les titulaires et suppléants

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL86_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation de l'avenant N° 3 au contrat de Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération présenté par le conseil départemental du Cher

Date de convocation
30 juin 2020

Date d'affichage
10 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi sept juillet, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Ont donné Pouvoir : Nadine MOREAU à Béatrice RATELET,
Marc SOUDY à Stéphane DUFLOUX,
Didier GUICHARD à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Olivier GALOPIN à Stéphane DUFLOUX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le courriel en date du 30 juin 2020 du conseil départemental du Cher portant sur l'avenant N° 3 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les Pôles de l'Agglomération » ;

Considérant que cet avenant a pour objet de prendre en considération la demande de révision du contrat de ville centre Bourges et les pôles de l'agglomération présentée par Monsieur le maire de Mehun-sur-Yèvre au conseil départemental ;

Considérant que monsieur le maire de Mehun-sur-Yèvre souhaite y apporter une modification en augmentant la subvention dédiée au projet de destruction d'une maison et de conception d'un parking et en diminuant d'autant la subvention dédiée à l'agenda d'accessibilité ;

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des conseils municipaux et communautaire respectifs ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200707-DEL86_2020-DE

Vu l'avis favorable de Monsieur le maire et du bureau municipal en date du 30 juin 2020 ;

Vu la proposition d'avenant N° 3 ;

Considérant que les autres articles restent inchangés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 3 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les Pôles de l'Agglomération » ;

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le maire à le signer.

Le maire

Franck BRETEAU